

97987678675654654567868787875676567909889
7890986875675567645665876976656785675618
567890987654321098765432109876543210
80809808098098098098099868765765867567708

Comptes vérifiés de la

FAO

2004-2005



ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Rome, 2006

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l' Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés. Les informations contenues dans ce produit d'information peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au:

Chief

Sous-division des politiques et de l'appui en matière de publications électroniques

Division de l'information

FAO

Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie

ou, par courrier électronique:

copyright@fao.org

ÉTATS FINANCIERS 2004-05

Table des matières

	Page
<u>PARTIE A</u>	
Opinion du Commissaire aux comptes	1
Certification des états financiers	2
État I: État récapitulatif des recettes et des dépenses et mouvements des réserves et soldes des fonds	3
État II: Avoirs, engagements, réserves et soldes des fonds	4
État III: Situation de trésorerie	5
ÉTAT IV: OUVERTURE DE CRÉDITS AU TITRE DU PROGRAMME ORDINAIRE	6
Notes relatives aux États financiers	7
Tableau I: Contributions au Programme ordinaire non acquittées au 31 décembre 2005	22
Annexe I: État au 31 décembre 2005 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2004-05	25
ANNEXE II: ÉTAT AU 31 DÉCEMBRE 2005 DES PROJETS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE FINANCÉS AU TITRE DES CRÉDITS OUVERTS POUR 2002-03	30

PARTIE B

Rapport du Commissaire aux comptes

Le rapport du Commissaire aux comptes fait partie des documents de la Conférence et porte la cote C 2007/5 B.

ÉTATS FINANCIERS 2004-05**Opinion du Commissaire aux comptes**

J'ai vérifié les états financiers numérotés de I à IV présentés ci-après, le Tableau 1, les Annexes I et II et les notes numérotées 1 à 26 accompagnant les états financiers de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2005. Ces états financiers relèvent de la responsabilité du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Ma tâche consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de la vérification.

J'ai mené la vérification conformément aux normes communes de vérification des comptes du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. En vertu de ces normes, je suis tenu de préparer et d'effectuer la vérification de manière à obtenir l'assurance suffisante que les états financiers de l'Organisation sont exempts d'inexactitudes matérielles. La vérification comprend l'examen, par sondage et dans toute la mesure jugée nécessaire, des pièces justificatives fournies des montants et renseignements figurant dans les états financiers. La vérification comprend aussi une évaluation des principes comptables utilisés et de la présentation générale des états financiers. J'estime que ma vérification constitue une base raisonnable pour exprimer mon opinion.

À la suite de cette vérification, j'estime que les états financiers reflètent fidèlement la situation financière au 31 décembre 2005, les résultats des opérations et la situation de trésorerie pendant cette période, qu'ils ont été établis conformément aux principes comptables de l'Organisation, énoncés dans la note 2 des états financiers, et qu'ils ont été appliqués d'une manière comparable à celle de l'exercice précédent.

Sur la base des sondages effectués, j'estime que les transactions de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont été faites, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions du Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

Conformément à l'Article 12.9 du Règlement financier, j'ai également rédigé un rapport *in extenso* sur ma vérification des états financiers de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.



(Vijayendra N. Kaul)

Contrôleur et vérificateur général de l'Inde
Commissaire aux comptes

7 septembre 2006

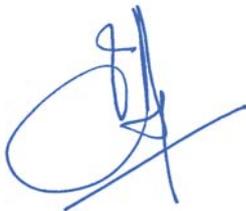
Certification des états financiers

Les montants indiqués dans les états reflètent fidèlement les transactions financières enregistrées durant la période considérée:



Khalid Mehboob
Sous-Directeur général, par intérim
Département de l'administration et des finances

Approuvé:



Jacques Diouf
Directeur général

Août 2006

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

**État I: État récapitulatif des recettes et des dépenses et mouvements des réserves
et soldes des fonds**

pour l'exercice clos le 31 décembre 2005

(en milliers de \$EU)

Notes	Fonds		Total	
	général et annexes	fiduciaires et PNUD	2004-05	2002-03
RECETTES				
Contributions des États Membres	3	793 309	793 309	644 890
Contributions volontaires	4	39 927	619 116	659 043
Fonds reçus au titre d'un arrangement interorganisations	5	1 559	15 696	17 255
Activités financées conjointement	6	26 671	26 671	29 434
Recettes accessoires	7	7 451	14 319	21 770
Revenus des placements - long terme		36 643	36 643	10 080
Fonds spécial des produits d'information				
Contributions en espèces des gouvernements		1 440	1 440	1 526
		1 796	1 796	2 091
Autres recettes diverses nettes		13 109	13 109	8 839
Gains/(pertes) liées aux différences de change		(14 762)	(14 762)	51 312
TOTAL DES RECETTES		907 143	649 131	1 556 274
DÉPENSES				
Programme ordinaire	8	908 294	908 294	779 855
Projets	8		634 812	619 955
TOTAL DES DÉPENSES		908 294	634 812	1 543 106
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES		(1 151)	14 319	13 168
Amortissement des obligations relatives au personnel	9	(32 963)	(32 963)	(23 776)
Programmes relatifs au personnel	20	(36 643)	(36 643)	(10 080)
Provision pour contributions	10	(72 036)	(72 036)	64 599
Provision pour placements	11	80	(3)	(385)
Revenu différé	18	26 468	26 468	15 697
Répartition des fonds découlant du règlement des arriérés	19	31 270	31 270	(41 382)
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES		(84 975)	14 316	(70 659)
Transfert des intérêts sur les comptes des donateurs	15		(14 319)	(6 716)
Transferts des/(aux) réserves				
Fonds de roulement	21	25 197	25 197	(8 360)
Compte de réserve spécial	22	25 079	25 079	(16 548)
Solde des fonds en début d'exercice tel que déclaré précédemment		(90 133)	(305)	(90 438)
Modification des conventions comptables concernant la comptabilisation des recettes tirées d'activités cofinancées		0	0	(3 191)
Solde des fonds en début d'exercice		(90 133)	(305)	(90 438)
SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE		(124 832)	(308)	(125 140)

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

État II: Avoirs, engagements, réserves et soldes des fonds

Au 31 décembre 2005

(en milliers de \$EU)

	Notes	Fonds		Total	
		général et annexes	fiduciaires et PNUD	2004-05	2002-03
AVOIRS					
Dépôts à vue et à terme		30 838	80 022	110 860	202 982
Placements – court terme	11	0	368 368	368 368	291 696
Contributions à recevoir	12	179 043	13 815	192 858	118 388
À déduire: Provision pour retards de contributions	10	(179 043)		(179 043)	(109 064)
Sommes à recevoir	13	48 607		48 607	44 087
Placements – long terme	11	208 746		208 746	160 611
TOTAL DES AVOIRS		288 191	462 205	750 396	708 700
ENGAGEMENTS					
Emprunts bancaires	14	71 000		71 000	0
Contributions reçues à l'avance	15	58	384 304	384 362	352 250
Engagements non réglés	16	35 783	66 788	102 571	87 401
Sommes à payer	17	20 948		20 948	25 695
Revenu différé	18	35 556		35 556	62 024
Répartition des fonds découlant du règlement des arriérés	19	0		0	41 382
Plans relatifs au personnel	20	239 566		239 566	182 182
TOTAL DES ENGAGEMENTS		402 911	451 092	854 003	750 934
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS					
Fonds de roulement	21	0		0	25 183
Compte de réserve spécial	22	0		0	23 021
Compte des dépenses d'équipement	23	10 112		10 112	
Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation	24		11 421	11 421	
Solde des fonds en fin d'exercice		(124 832)	(308)	(125 140)	(90 438)
TOTAL DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS		(114 720)	11 113	(103 607)	(42 234)
TOTAL DES ENGAGEMENTS, DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS		288 191	462 205	750 396	708 700

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

État III: Situation de trésorerie

Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

(en milliers de \$EU)

	2004-05	2002-03
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE RÉSULTANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses (État I – Fonds général et annexes)	(84 975)	13 385
Ajustement pour:		
Intérêts à recevoir	(2 854)	(12 592)
Provision pour placements	(80)	80
Retraitement du déficit d'ouverture		(3 191)
	(87 909)	(2 318)
(Augmentation)/Diminution – contributions à recevoir	(74 470)	145 279
Augmentation/(Diminution) – provision pour contributions	69 979	(71 950)
(Augmentation)/Diminution – sommes à recevoir	(5 012)	5 411
Augmentation – contributions reçues à l'avance	32 112	101 925
Augmentation/(Diminution) – engagements non réglés	15 170	(70 040)
(Diminution) – revenu différé	(26 468)	(15 697)
(Diminution) – sommes à payer	(4 747)	(22 455)
Augmentation – plans relatifs au personnel	57 384	16 550
(Diminution)/Augmentation – répartition des fonds découlant du règlement des arriérés	(41 382)	41 382
RENTRÉES (SORTIES) NETTES DE FONDS RÉSULTANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	(65 343)	128 087
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE RÉSULTANT DES ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Augmentation des placements – court terme	(76 595)	(292 081)
(Augmentation)/Diminution des placements – long terme	(48 135)	8 925
RENTRÉES (SORTIES) NETTES DE FONDS RÉSULTANT DES ACTIVITÉS DE PLACEMENT	(124 730)	(283 156)
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE RÉSULTANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation du fonds de roulement	14	1 341
Augmentation du fonds de réserve spécial	2 058	6 016
Augmentation des activités relevant du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation	11 421	
Augmentation – Compte de dépenses d'équipement	10 112	
Augmentation – Prêts	71 000	0
Intérêts reçus	3 680	12 817
Emprunts: intérêts versés	(334)	0
RENTRÉES (SORTIES) NETTES RÉSULTANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	97 951	20 174
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DES LIQUIDITÉS	(92 122)	(134 895)
LIQUIDITÉS EN DÉBUT D'EXERCICE	202 982	337 877
LIQUIDITÉS EN FIN D'EXERCICE	110 860	202 982

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

État IV: Ouvertures de crédits au titre du Programme ordinaire

Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

(en milliers de \$EU)

Chapitre	Budget net ¹	Autres recettes effectives ²	Virements ³	Revenu différé ⁴	Budget révisé	Dépenses effectives	Variation des taux de change ⁵	Dépenses liées au taux budgétaire ⁶	Budget par rapport à la variation effective ⁷
1	67 355	2 600	(300)		69 655	71 013	(1 435)	69 578	77
2	329 136	12 974	(2 540)		339 570	346 847	(7 456)	339 391	179
3	140 773	52 626	1 540		194 939	200 260	(5 330)	194 930	9
4	103 027	52	0	(36 415)	66 664	67 513	(849)	66 664	0
5	59 415	7 956	(50)		67 321	69 032	(1 720)	67 312	9
6	48 794	5 317	1 350		55 461	57 342	(1 885)	55 457	4
7	600	0	0		600	17	(3)	14	586
TOTAL BUDGET EFFECTIF	749 100	81 525	0	(36 415)	794 210	812 024	(18 678)	793 346	864
8	96 960		(96 960)		0	0			0
9	41 382		0		41 382	31 270	0	31 270	10 112
	887 442	81 525	(96 960)	(36 415)	835 592	843 294	(18 678)	824 616	10 976

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

¹ Ouvertures relevant de la Résolution 10/03 de la Conférence.

² Autres recettes effectives au taux des Nations Unies (dans le PTB 04/05, les Autres recettes comptabilisées s'élevaient à 74 235 millions \$EU).

³ Virements approuvés par le Comité financier (FC.113/2).

⁴ Ouvertures de crédits au titre du PCT pour 04/05 reportés en 06/07 (au taux budgétaire).

⁵ Variation des taux de change : dépenses au taux budgétaire par rapport au taux des Nations Unies.

⁶ Dépenses liées au taux budgétaires : dépenses effectives ajustées en fonction de la variation des taux de change.

⁷ Variance entre le budget révisé et les dépenses budgétaires.

Notes relatives aux états financiers

1. L'Organisation

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (l'Organisation) a été créée le 16 octobre 1945. Elle a son siège à Rome, en Italie. Elle a pour objectif d'améliorer l'état nutritionnel et les conditions de vie; d'améliorer le rendement de la production et l'efficacité de la répartition de tous les produits alimentaires et agricoles; d'améliorer la condition des populations rurales; et, ainsi, de contribuer à l'expansion de l'économie mondiale et de libérer l'humanité de la faim.

Le Programme de travail de l'Organisation est approuvé par la Conférence des États Membres. Les crédits budgétaires votés sont financés par des contributions annuelles des États Membres et Membres associés établies par la Conférence. Les crédits non utilisés à l'expiration de l'exercice financier sont annulés, à l'exception de ceux votés pour le Programme de coopération technique (PCT) qui couvriront les dépenses pendant l'exercice financier suivant celui au cours duquel lesdits fonds ont été votés.

Le Directeur général peut accepter des contributions volontaires à des fins spéciales, qui soient compatibles avec les principes, les buts et les activités de l'Organisation, et des fonds de dépôt et des fonds spéciaux peuvent être constitués pour les gérer. En outre, l'Organisation reçoit des fonds au titre d'un arrangement interorganisations avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour participer en tant qu'agent d'exécution à des projets de coopération technique du PNUD ou faire fonction d'agent d'exécution pour des projets financés par le PNUD exécutés par d'autres agents. Les contributions volontaires et fonds reçus comprennent des versements effectués pour le remboursement de certaines dépenses liées à la fourniture de services techniques, services de gestion et services administratifs (dépenses d'appui) qui font nécessairement partie des projets hors budget.

En accord avec les principales agences multilatérales de financement de l'agriculture, l'Organisation fournit à des pays des services de soutien à l'investissement dans le cadre de missions financées conjointement, services dont le coût lui est remboursé sur une base convenue de partage des coûts.

2. Résumé des principales politiques comptables

Exercice

L'exercice comptable porte sur deux années civiles consécutives.

Méthode de préparation

Les états financiers sont préparés selon la méthode dite du coût historique et conformément aux méthodes comptables applicables.

Recettes

Les recettes sont comptabilisées à la date de leur exigibilité, à l'exception des contributions volontaires, des fonds reçus au titre d'un arrangement interorganisations et des activités cofinancées. Lesdites recettes sont comptabilisées proportionnellement au degré d'achèvement d'une activité d'un projet, tel que mesuré en termes de dépenses.

Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées à la date de leur engagement.

Équipement, mobilier et véhicules

Le coût de l'équipement, du mobilier et des véhicules est inclus dans les dépenses de l'année où ils sont achetés.

Monnaie de présentation des états financiers

Les états financiers sont établis en dollars des États-Unis, devise fonctionnelle de l'Organisation.

Monnaies étrangères

Les recettes et dépenses en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont converties en dollars EU au taux de change opérationnel des Nations Unies qui correspond approximativement au taux effectif du marché à la date des transactions considérées. Les liquidités et les dépôts à vue et à terme en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont convertis au taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur au 31 décembre 2005. Les différences de change sont portées au compte des recettes et dépenses et virées dans le Compte de réserve spécial.

La variation monétaire pour les dépenses de personnel au Siège découlant des différences entre le taux budgétaire et les taux de change opérationnel des Nations Unies n'est plus virée au Compte de réserve spécial depuis le 1^{er} janvier 2004.

Placements

Les placements sont comptabilisés à la valeur d'achat ou à la valeur boursière déterminée sur la base du portefeuille total, si celle-ci est inférieure.

Indemnités de départ et prestations de retraite

Les ratios de dépenses et les engagements relatifs aux indemnités de départ et aux prestations de retraite sont établis au moyen d'une évaluation actuarielle. Les dépenses courantes de service et l'amortissement des engagements non comptabilisés sont imputés aux dépenses sur la base des montants encourus. Les engagements non comptabilisés qui en résultent au titre de l'assurance maladie après cessation de service sont amortis sur une période de 30 ans, à compter de 1998, et d'autres plans concernant la cessation de service sont amortis sur une période de 15 ans, à compter de 1998.

Procédure d'arrondissement

Les états financiers sont établis en milliers de dollars des États-Unis.

Politique de consolidation**- Programme de travail de la FAO**

Les états financiers consolidés sont présentés par segments: a) Fonds général et fonds annexes, b) Fonds fiduciaires et PNUD.

- Mutuelle de crédit de la FAO

La Résolution 37/75 de la Conférence stipule que la Mutuelle de crédit est partie intégrante de la FAO et prévoit ce qui suit: a) les fonds et les avoirs nets de la Mutuelle de crédit sont placés dans un compte spécial, qui sera administré indépendamment de tous les fonds et avoirs administrés par la FAO; b) toutes les dépenses de fonctionnement de la Mutuelle de crédit et toutes ses obligations financières résultant de ses activités sont imputables sur les fonds et avoirs de la Mutuelle; c) les statuts de la Mutuelle de crédit incorporent les clauses de sauvegarde de la situation de l'Organisation. Ces principes ont été dûment intégrés aux statuts de la Mutuelle de crédit. Les états financiers vérifiés de la Mutuelle de crédit ne sont pas consolidés, mais présentés séparément au Comité financier.

- Groupement d'achats de la FAO

Les activités et les fonds relatifs au Groupement d'achats sont définis à l'article XIII, Section 27, de l'Accord de Siège, qui reconnaît aux fonctionnaires i) le droit d'importer en franchise et sans être soumis aux prohibitions et restrictions sur l'importation et ii) par l'intermédiaire de la FAO, des quantités raisonnables, fixées conformément à une procédure à établir entre le Gouvernement et la FAO, de denrées alimentaires et autres articles destinés à leur usage et à leur consommation personnelle, et non à faire l'objet de dons ou de commerce. Les états financiers vérifiés du Groupement d'achats ne sont pas consolidés, mais sont soumis séparément au Comité financier.

3. Contribution des États Membres

	2004-05	2002-03
Contributions au Programme ordinaire	782 009	648 063
Contribution – Assurance maladie après cessation de service	14 100	
À déduire: Versement au Fonds de péréquation des impôts	(2 800)	(3 000)
Remises sur les contributions reçues	0	(173)
	793 309	644 890

En 2004-05, pour la première fois, les contributions des États Membres ont été calculées au moyen de la méthode de mise en recouvrement fractionnée approuvée en 2003 par la Conférence dans sa Résolution 11/03. Sur la base du total des contributions exprimées en dollars EU, environ 45 pour cent des contributions ont été recouvrées en dollars EU et 55 pour cent en euros.

En 2003, la Conférence a également approuvé (Résolution 7/03) des contributions supplémentaires de 14,1 millions de dollars EU destinées à financer l'amortissement de l'assurance maladie après cessation de service.

4. Contributions volontaires

	2004-05	2002-03
a) Fonds général et fonds annexes		
Dépenses d'appui	39 927	29 282
b) Fonds fiduciaires et PNUD		
Pays donateurs	487 051	346 797
Institutions donatrices	77 562	215 479
Projets multidonateurs	54 503	32 449
	619 116	594 725
	659 043	624 007

5. Fonds reçus au titre d'un arrangement interorganisations

	2004-05	2002-03
a) Fonds général et fonds annexes		
Dépenses d'appui	1 559	3 286
b) Fonds fiduciaires et PNUD		
Fonds reçus au titre d'un arrangement interorganisations	15 696	25 230
	17 255	28 516

6. Activités cofinancées

	2004-05	2002-03
Programme de coopération FAO/Banque mondiale	21 454	22 863
Banque africaine de développement	1 740	1 591
Banque asiatique de développement	360	658
Fonds international de développement agricole	1 317	2 296
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	620	520
Autres	1 180	1 506
	26 671	29 434

7. Recettes accessoires

	2004-05	2002-03
a) Fonds général et fonds annexes		
Intérêts bancaires et intérêts sur dépôts à terme	5 062	4 399
Revenus des placements à court terme		1 477
Engagements dus et devenus caducs	3 450	5 048
Frais bancaires	(1 875)	(2 562)
Exercice précédent	130	(1 371)
Autres	684	531
	7 451	7 522
b) Fonds fiduciaires et PNUD		
Intérêts bancaires et intérêts sur dépôts à terme	258	1 061
Revenus des placements à court terme	14 061	5 655
	14 319	6 716
	21 770	14 238

8. Dépenses

	2004-05	2002-03
a) Fonds général et fonds annexes:		
Rémunération du personnel	571 352	468 821
Autres dépenses de personnel	93 207	88 291
Voyages officiels	64 937	63 672
Dépenses générales de fonctionnement	55 637	47 483
Achat d'équipement	54 601	56 061
Formation	12 581	9 210
Contrats	44 445	31 623
Divers	11 534	14 694
	908 294	779 855
b) Fonds fiduciaires et PNUD		
Rémunération du personnel	132 916	133 347
Autres dépenses de personnel	92 097	76 685
Voyages officiels	63 227	57 468
Dépenses générales de fonctionnement	36 129	40 255
Achat d'équipement	184 458	179 426
Formation	21 037	22 439
Contrats	99 498	105 963
Divers	5 450	4 372
	634 812	619 955
	1 543 106	1 399 810

Les dépenses relatives au Fonds général et aux fonds annexes correspondent aux activités et aux fonds suivants:

	2004-05	2002-03
Budget du Programme ordinaire	812 544	696 374
Programme de coopération technique avant ouvertures de crédits	62 025	77 721
Répartition des fonds découlant du règlement des arriérés	31 270	3 530
Fonds spécial des produits d'information	1 440	1 526
Divers	1 015	704
	908 294	779 855

9. Amortissement des obligations relatives au personnel

	2004-05	2002-03
Assurance maladie après cessation de service	29 986	14 342
Indemnités de départ	2 977	9 434
	32 963	23 776

L'amortissement des obligations relatives à l'assurance maladie après cessation de service pour services antérieurs couvre une période de 30 ans à compter de 1998, les montants étant définis au moyen d'une évaluation actuarielle. L'amortissement des indemnités de départ se

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

rapporte aux montants encourus supérieurs au niveau recommandé de contribution défini au moyen d'une évaluation actuarielle.

10. Provision pour contributions

	2004-05	2002-03
Au 1^{er} janvier 2004 et 2002	109 064	181 014
Contributions à verser par les États Membres	71 604	(65 422)
Contributions en espèces des gouvernements	432	823
	72 036	(64 599)
Compte de réserve spécial et Fonds de roulement	(2 057)	(7 351)
Au 31 décembre 2005 et 2003	179 043	109 064

La provision pour contributions est fixée à 100 pour cent comme il est d'usage dans le système des Nations Unies.

11. Placements

	2004-05	2002-03
a) Fonds général et fonds annexes		
Placements à court terme		60 398
b) Fonds fiduciaires et PNUD		
Placements à court terme	368 368	231 298
Total placements à court terme	368 368	291 696
Placements à long terme affectés au:		
Fonds de réserve du plan d'indemnisation	16 589	16 495
Fonds des indemnités pour cessation de service	77 875	76 976
Assurance maladie après cessation de service	114 282	67 140
Total placements à long terme	208 746	160 611
Total des placements	577 114	452 307

Les placements en valeurs mobilières sont détenus par le dépositaire, Northern Trust Company, et gérés pour le compte de l'Organisation par deux conseillers en valeurs: Wellington et Western. En 2002-03, les liquidités et les dépôts ont été convertis en portefeuille d'obligations à court terme et autres liquidités. Des placements à court terme ont également été effectués auprès de la Banque des règlements internationaux (BRI). Le portefeuille à court terme est un portefeuille négociable et les placements n'y sont pas nécessairement maintenus jusqu'à échéance.

Au 31 décembre 2005, les coûts et la valeur marchande des placements à court terme étaient respectivement de 368,4 millions de dollars EU (2002-03 – 292,1 millions de dollars EU) et de 368,1 millions de dollars EU (2002-03 – 291,7 millions de dollars EU). La perte latente de 0,3 million de dollars EU a été inscrite dans l'État I, à la ligne Provision pour placements.

Les revenus tirés des placements à long terme, d'un montant de 36,6 millions de dollars EU (2002-03 – 10,1 millions de dollars EU), ont été affectés aux plans relatifs au personnel en 2004-05. Au 31 décembre 2005, la valeur marchande des placements à long terme était de 230,3 millions EU (2002-03 – 185,6 millions de dollars EU). Le portefeuille à long terme comprend environ 50 pour cent d'actions et 50 pour cent de valeurs à revenus fixes (en euros).

En 2004-05, des contributions supplémentaires d'un montant de 14,1 millions de dollars EU ont été affectées au financement de l'amortissement de l'assurance maladie après cessation de service. Les montants découlant de ces contributions supplémentaires sont affectés au portefeuille de placements à long terme en fonction des contributions globales des États Membres effectivement versées.

12. Contributions à recevoir

	2004-05	2002-03
a) Fonds général et fonds annexes		
Contributions des États Membres	169 361	97 695
Contributions en espèces des gouvernements	7 099	6 667
Fonds de roulement	135	195
Compte de réserve spécial	2 448	4 507
	179 043	109 064
b) Fonds fiduciaires et PNUD		
Contributions volontaires	5 972	3 950
Fonds à recevoir au titre d'un arrangement interorganisations	7 843	5 374
	13 815	9 324
	192 858	118 388

Des contributions non acquittées par les États Membres au titre de 2004-05, qui s'élevaient à 53,4 millions de dollars EU et à 26,9 millions d'euros, ont été recouvrées au cours des deux premiers mois de 2006.

13. Montants à recevoir

	2004-05	2002-03
Avances et versements anticipés	29 564	30 679
Autres organisations faisant partie ou non du système des Nations Unies	17 976	12 858
Intérêts courus		267
Autres	1 067	283
	48 607	44 087

14. Emprunts bancaires

L'Organisation a fait face à des déficits de trésorerie les cinq derniers mois de 2005, en raison des retards enregistrés au niveau du règlement des contributions de certains États Membres. Après avoir utilisé les soldes du Fonds de roulement et du Compte de réserve spécial pour faire face aux besoins de liquidités du Fonds général, l'Organisation a encore été tenue d'effectuer des emprunts extérieurs du mois d'août au 31 décembre 2005. Ces emprunts sont remboursables en tranche d'un maximum de deux semaines, auprès de différentes institutions, au taux interbancaire en vigueur. Des emprunts extérieurs non garantis d'un montant de 71 millions de dollars EU au 31 décembre 2005 ont été remboursés en 2006, après règlement des contributions par des États Membres.

15. Contributions reçues à l'avance

	2004-05	2002-03
a) Fonds général et fonds annexes:		
Contributions des États Membres	58	116
b) Fonds fiduciaires et PNUD:		
Contributions volontaires	384 304	352 134
	384 362	352 250

Les intérêts créditeurs virés aux fonds fiduciaires et aux comptes des donateurs du PNUD mentionnés plus haut s'élèvent à 14,3 millions de dollars EU (2002-03 - 6,7 millions de dollars EU).

Dans les « Contributions reçues à l'avance », le montant inscrit au titre des « Fonds fiduciaires et PNUD » comprend les fonds reportés au titre du programme de l'ONU Pétrole contre nourriture en Iraq, qui a cessé ses activités en novembre 2003, à l'exception de certaines activités de nature administrative et des dépenses y afférentes, qui se sont poursuivies jusqu'en mars 2004. Au 31 décembre 2005, l'Organisation détenait des fonds relatifs au Programme Pétrole contre nourriture d'un montant d'environ 5 millions de dollars EU, dans l'attente du règlement des engagements résiduels.

16. Engagements non réglés

Les engagements non réglés comprennent des charges encourues au titre de services de personnel, ainsi que le coût des contrats et des commandes passés au 31 décembre 2005.

17. Sommes à payer

	2004-05	2002-03
Décaissements sur le terrain	1 676	4 595
Régimes d'assurance médicale et de pension	2 918	2 183
Comptes fiduciaires du personnel	10 138	12 688
Autres	6 216	6 229
	20 948	25 695

Les comptes fiduciaires du personnel représentent les fonds liés au fonctionnement du système d'affiliation du personnel au régime de prestations médicales et au régime d'assurance. Les fonds sont utilisés à des fins correspondantes, telles que le règlement des demandes de remboursement reçues après l'expiration des contrats médicaux et d'assurance.

18. Revenu différé

	2004-05	2002-03
Au 1^{er} janvier 2004 et 2002	62 024	77 721
À ajouter: contribution du Programme ordinaire 2004-05 concernant les crédits du Programme de coopération technique (2002-03)	98 645	92 038
À déduire: transféré aux recettes concernant les dépenses encourues pour:		
i) les crédits du PCT 2002-03 (2000-01)	(62 024)	(77 721)
ii) les crédits du PCT 2004-05 (2002-03)	(63 089)	(30 014)
Au 31 décembre 2005 et 2003	35 556	62 024

19. Répartition des fonds découlant du règlement des arriérés

La Conférence, par sa Résolution 6/2001, a autorisé l'utilisation, à des fins spécifiques, d'une partie des fonds supplémentaires à la disposition de l'Organisation pendant l'exercice biennal issu du règlement des arriérés de contributions, en particulier par le principal bailleur de fonds, après avoir pris toutes les mesures voulues pour assurer l'exécution intégrale du Programme de travail et budget. Le Chapitre 9, « Dépenses ponctuelles » a été établi en 2002, après le règlement des arriérés par le principal bailleur de fonds. Le solde relatif au Chapitre 9 « Dépenses ponctuelles financées grâce au règlement des arriérés », d'un montant de 41,4 millions de dollars EU, a été reporté sur l'exercice biennal 2004-05.

Le solde du poste « Répartition des fonds découlant du règlement des arriérés » à la fin de l'année 2005 a été viré au Compte de dépenses d'équipement, nouvellement créé, conformément à la Résolution 10/2003 de la Conférence. Les mouvements relatifs au Chapitre 9 « Dépenses ponctuelles » sont les suivants:

	2004-05	2002-03
Allocation des sommes découlant du règlement des arriérés aux dépenses ponctuelles	41 382	44 912
À déduire: dépenses engagées	(31 270)	(3 530)
Virement au Compte de dépenses d'équipement	(10 112)	
	0	41 382

20. Plans relatifs au personnel

	2004-05	2002-03
Indemnisations	16 589	16 495
Indemnités à la cessation de service	77 875	54 847
Assurance maladie après cessation de service	145 102	110 840
	239 566	182 182

Par ses Résolutions 10/99 et 10/2001, la Conférence a approuvé, notamment, que i) tout revenu produit par les placements détenus au titre du Régime des indemnités de départ et du Plan d'indemnisation du personnel sera employé comme prévu initialement pour garantir que ces fonds soient suffisants pour amortir les obligations respectives, ii) au cas où il y aurait un revenu des placements supplémentaire du régime des indemnités de départ et du Plan d'indemnisation du personnel par rapport aux besoins pour ces fonds, cette somme devrait d'abord, en principe, être mise en réserve pour couvrir les obligations en matière d'assurance maladie après cessation de service et ensuite les indemnités de départ. En 2004-05, des revenus des placements à long terme d'un montant de 36,6 millions de dollars EU (2002-03 – 10,1 millions de dollars EU) ont été affectés à des plans relatifs au personnel. Environ deux tiers des obligations relatives au personnel sont des obligations exigibles en euros.

Versements au titre du Plan d'indemnisation

Les versements au titre du Plan d'indemnisation sont dus aux fonctionnaires et aux personnes à leur charge en cas de décès, accident ou maladie imputable au service et, dans certains cas, pour compléter les pensions d'invalidité et de réversion payées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Les versements au titre du Plan d'indemnisation font l'objet d'un examen actuariel pour contrôler les obligations et les taux de contributions recommandés. La méthode d'évaluation utilisée est la méthode des coûts à l'année. On trouvera ci-après les détails de la dernière évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2005 (et 2003):

	2005	2003
Principales hypothèses actuarielles utilisées pour établir le coût des remboursements attendus:		
i) Taux d'actualisation annuel	4,5%	5,5%
ii) Augmentations annuelles des prestations indexées sur le coût de la vie	2,0%	2,0%
Valeur actuarielle des remboursements attendus (en millions de \$EU)	16,6	16,5

Indemnités à la cessation de service

Les indemnités à la cessation de service sont des prestations versées au personnel des services généraux en poste au siège qui ont droit, lors de la cessation de service, à un versement équivalant à 1/13,5 de leur traitement annuel pour chaque année de service accomplie après le 1^{er} janvier 1975. Ces indemnités à la cessation de service font l'objet d'un examen actuariel pour contrôler les obligations et les taux de contributions recommandés. La méthode d'évaluation utilisée est celle du coût unitaire projeté. On trouvera ci-après les détails de la dernière évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2005 (et 2003):

	2005	2003
Principales hypothèses actuarielles utilisées pour établir le coût des prestations:		
i) Taux d'actualisation annuel	4,5%	5,5%
ii) Coefficient futur d'inflation applicable aux traitements	2,5%	2,5%
Valeur actuarielle des droits à prestation (en millions de \$EU)	77,9	76,9

Les engagements non comptabilisés au titre des indemnités à la cessation de service, qui s'élevaient à 22,1 millions de dollars EU au 31 décembre 2003, ont été liquidés grâce au résultat positif du portefeuille de placements à long terme, qui a permis de dégager des revenus de placement de 36,6 millions de dollars EU, qui ont été affectés aux obligations au titre de la cessation de service, conformément aux Résolutions 10/99 et 10/2001 de la Conférence.

Indemnités de départ

Les indemnités de départ concernent les prestations afférentes aux congés annuels accumulés, à la prime de rapatriement, aux indemnités de licenciement, aux coûts des voyages de rapatriement et aux frais de déménagement pour tous les ayants droit. Les indemnités de départ font l'objet d'un examen actuariel pour vérifier les engagements correspondants. La méthode d'évaluation utilisée est celle des coûts cumulatifs. On trouvera ci-après les détails de la dernière évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2005 (et 2003):

	2005	2003
i) Taux d'actualisation annuel	4,5%	5,5%
ii) Coefficient futur d'inflation applicable aux traitements	2,5%	2,5%
Valeur actuarielle des droits à prestations (en millions de \$EU)	25,9	25,5

Sur la base de l'examen actuariel mentionné ci-dessus, les engagements non couverts concernant les indemnités de départ s'élevaient, au 31 décembre 2005, à 25,9 millions de dollars EU (2003 – 25,5 millions EU).

Assurance maladie après cessation de service

L'assurance maladie après cessation de service offre une couverture mondiale des dépenses médicales nécessaires des anciens fonctionnaires et personnes à charge remplissant les conditions requises. Les obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service représentent la valeur actuelle de la part des coûts d'assurance médicale des retraités couverte par l'Organisation et les droits à prestations après cessation de service accumulés à ce jour par le personnel actif. L'assurance maladie après cessation de service fait l'objet d'un examen actuariel pour contrôler les obligations correspondantes et les taux de contribution recommandés. La méthode d'évaluation utilisée est celle du crédit unitaire projeté. On trouvera ci-après les détails de la dernière évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2005 (et 2003):

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

	2005	2003
i) Taux d'actualisation annuel	4,5%	5,5%
ii) Taux d'inflation applicable aux traitements	2,5%	2,5%
iii) Taux d'inflation des frais médicaux (il est admis que ce taux baissera de manière linéaire de 6,5% à 4,5% au cours des dix prochaines années)	6,5%	4,5%
Valeur actuarielle des demandes de remboursement attendues (en millions de dollars EU)	533,4	313,8

Sur la base de l'examen actuariel mentionné ci-dessus, les engagements non couverts pour l'assurance maladie après cessation de service s'élevaient, au 31 décembre 2005, à 388,3 millions de dollars EU (2003 – 202,9 millions de dollars EU).

Pensions

L'Organisation est membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies créée pour assurer des pensions de retraite, des prestations en cas de décès, des pensions d'invalidité et des prestations connexes au personnel des organisations membres. Le système est du type prestations déterminées et l'obligation de l'Organisation est limitée à des contributions spécifiées à la Caisse.

21. Fonds de roulement

	2004-05	2002-03
Montant autorisé au 1 ^{er} janvier 2004 et 2002	25 395	25 381
Nouveaux États Membres		14
Montant autorisé au 31 décembre 2005 et 2003	25 395	25 395
Au 1^{er} janvier 2004 et 2002	25 183	15 482
Sommes reçues des États Membres	14	1 327
Sommes reçues des Membres associés		14
Virement au Fonds général	(25 197)	
Remboursement spécial (Avance spéciale) pour les dépenses afférentes aux réaffectations et aux cessations de service		8 360
Au 31 décembre 2005 et 2003	0	25 183

Le Fonds de roulement a pour objet: de faire des avances remboursables au Fonds général, en vue de financer les dépenses budgétaires en attendant le recouvrement des contributions au budget; de couvrir les dépenses de caractère exceptionnel qui ne peuvent être imputées au budget de l'exercice en cours; et de consentir des prêts aux fins que le Conseil peut autoriser dans des cas particuliers. Le montant autorisé du Fonds de roulement, défini dans la Résolution 15/91, était à l'origine de 25 millions de dollars EU. Le capital autorisé a été augmenté à 25,4 millions de dollars EU au 31 décembre 2003 et le montant effectivement versé au 31 décembre 2005 était de 25,2 millions de dollars EU. Le solde de 25,2 millions de dollars EU a été prélevé, à titre d'avance, sur le Fonds de roulement et versé au Fonds général en août 2005. Ce montant a été reversé au Fonds de roulement en 2006, après règlement des contributions par les États Membres.

22. Compte de réserve spécial

	2004-05	2002-03
Montant autorisé au 1 ^{er} janvier 2004 et 2002	37 455	32 550
Au 1^{er} janvier 2004 et 2002	23 021	457
Sommes reçues des États Membres	2 057	6 016
Différences de change lors de la conversion des devises	(14 762)	51 312
Écarts de change imputables aux dépenses standard de personnel		(34 764)
Transfert net du/(au) Fonds général	(10 316)	
Au 31 décembre 2005 et 2003	0	23 021

Le Compte de réserve spécial est destiné à protéger le Programme de travail de l'Organisation contre les effets des dépenses supplémentaires non inscrites au budget dues à des fluctuations négatives de change et à des tendances inflationnistes non prévues. La Conférence, par sa Résolution 13/81, a fixé le montant autorisé du Compte de réserve spécial à 5 pour cent du budget opérationnel effectif pour l'exercice biennal suivant. Ce montant était de 37,5 millions de dollars EU en 2004-05. Le solde net des gains ou pertes de change est inscrit au Compte de réserve spécial.

Suite à l'introduction de la mise en recouvrement fractionnée des contributions, la Conférence, à sa trente troisième session (2005), a décidé qu'aucun montant ne serait plus imputé au Compte de réserve spécial en raison de variances monétaires sur les dépenses de personnel au Siège découlant des écarts entre le taux budgétaire et les taux de change opérationnels des Nations Unies, à compter de l'exercice biennal 2004-05.

Comme l'avance prélevée sur le solde du Fonds de roulement et versée au Fonds général en août 2005 ne suffisait pas à résorber les déficits de trésorerie du Fonds général, le solde disponible de 10,3 millions de dollars EU a également été prélevé, à titre d'avance, sur le Compte de réserve spécial et versé au Fonds général, en attendant le versement des contributions des États Membres. Ce montant a été reversé dans le Compte de réserve spécial en 2006, après règlement des contributions par les États Membres.

23. Compte de dépenses d'équipement

Le Comité de dépenses d'équipement a été créé au titre de la Résolution 10/03 de la Conférence en tant que Chapitre 8 du Programme de travail et budget et incorporé dans l'article 6.11 du Règlement financier comme suit:

- a. « Un compte de dépenses d'équipement qui sera utilisé pour gérer des activités impliquant des dépenses d'équipement définies comme étant des dépenses:
 - i. engagées pour des actifs corporels ou incorporels ayant une durée de vie utile supérieure à l'exercice financier biennal de la FAO;
 - ii. nécessitant généralement un niveau de ressources tel que les ouvertures de crédits d'un seul exercice biennal n'y suffisent pas.
- b. les fonds proviendront:

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

- i. des ouvertures de crédits du Programme ordinaire approuvées par la Conférence;
 - ii. de contributions volontaires;
 - iii. du recouvrement auprès d'usagers de redevances pour la fourniture de services en matière d'équipement.
- c. l'utilisation du compte sera autorisée en vertu des dispositions du Chapitre 8 du fait de l'approbation par la Conférence de la Résolution portant ouverture de crédits (Article 4.1 du Règlement financier) ou de l'application de l'Article 4.5 du Règlement financier concernant les transferts de crédits.
- d. à la fin de chaque exercice financier, le solde du Chapitre 8 du budget sera transféré au compte de dépenses d'équipement pour être utilisé lors d'un exercice financier ultérieur. »

Le solde du poste « Répartition des fonds découlant du règlement des arriérés » au 31 décembre 2005, d'un montant de 10,1 millions de dollars EU, a été versé au Compte de dépenses d'équipement, après approbation du Comité financier et avec l'aval du Conseil (CL 129/REP paragraphe 48).

24. Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation

À sa cent deuxième session (mai 2003), le Comité financier a fait sienne la proposition de créer un Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation, dont le financement serait assuré par les donateurs et la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation (TCE). L'objectif initial de financement était fixé à 2 millions de dollars EU.

À sa cent vingt-septième session (novembre 2004), le Conseil de la FAO a pris note de la proposition du Directeur général visant à porter à 20 millions de dollars EU le niveau de financement du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation et à créer un fonds fiduciaire pour les activités d'urgence ayant un niveau de financement annuel visé de 80 millions de dollars EU.

Mouvements de trésorerie du compte:

	2004-05	2002-03
Contributions reçues	24 781	
Avances à des projets	(9 957)	
Applications à des projets relevant de fonds fiduciaires	(13 470)	
Remboursement des avances	10 067	
	11 421	

25. Engagements conditionnels

La FAO a reçu de la Municipalité de Rome une facture afférente à l'enlèvement des ordures pour 1995 dont le montant en liras équivaut à 1,1 million de dollars, soit une augmentation de 425 pour cent par rapport à l'année précédente. Par une note verbale de juin 1995, la FAO a informé la Représentation permanente de l'Italie qu'elle ne pouvait pas accepter cette facture pour des considérations à la fois juridiques et financières. À la fin de 2005, la taxe totale sur l'enlèvement des ordures pour la FAO a atteint 8,9 millions de dollars EU (2002-03 - 12,9 millions de dollars EU), soit un engagement conditionnel de 7,1 millions de dollars EU (2002-03 - 10,6 millions de dollars EU), car un montant de 1,8 million de dollars EU (2002-

03 – 2,3 millions de dollars EU) avait déjà été réglé. La FAO est juridiquement tenue, conformément aux dispositions des traités pertinents, de s'acquitter de la partie de la taxe d'enlèvement des ordures qui correspond au coût du service rendu. Par conséquent, en attendant la conclusion d'un accord avec toutes les parties concernées, toute facture présentée par la Municipalité de Rome pour des services rendus d'enlèvement des ordures constitue un engagement potentiel pour l'Organisation. Les contacts avec les autorités italiennes ont repris, après une période de suspension.

26. Autres informations

Matériel, mobilier et véhicules

Le coût d'origine du matériel, du mobilier et des véhicules hors d'usage en fin d'exercice a été le suivant:

	2004-05	2002-03
Fonds général et fonds annexes	68 973	56 386
Fonds fiduciaires et PNUD	50 786	41 916
	119 759	98 302

Contributions volontaires en nature

Les locaux du Siège à Rome sont fournis gracieusement par le pays hôte, conformément à l'Accord de Siège. De plus, plusieurs États Membres fournissent des locaux aux bureaux de la FAO sur le terrain. Selon les estimations, la valeur locative marchande des locaux fournis à titre gracieux à l'Organisation au Siège et sur le terrain est respectivement d'environ 16,2 millions de dollars EU et 4,7 millions de dollars EU par année (2002-03 – 16,1 millions de dollars EU et 4,5 millions de dollars EU).

Monnaies non librement convertibles

Au 31 décembre 2005, les soldes de trésorerie en monnaies non librement convertibles s'élevaient à 3,4 millions de dollars EU (2002-03 – 3,1 millions de dollars EU).

Échange de devises

Avec l'introduction de la mise en recouvrement fractionnée des contributions, l'Organisation procède désormais à des échanges de devises (dollars EU/euros) avec la Banque des règlements internationaux, afin de financer les retards de règlements en euros des États Membres pendant l'exercice biennal. Au 31 décembre 2005, il y avait une position ouverte d'une valeur nominale de 30 millions d'euros, qui a été fermée le 6 janvier 2006.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

**Tableau I: Contributions au Programme ordinaire non acquittées au 31 décembre 2005
(en milliers de \$EU)**

État Membre	2002 et années antérieures	2003	2004	2005	Versements par tranches exigibles dans les prochaines années	Total général
Afghanistan	225	29	35	37		326
Albanie	0	0	5	5		10
Antigua-et-Barbuda	323	6	8	8		345
Argentine	13 873	3 727	4 471	4 689		26 760
Arménie	0	0	0	0	1 553	1 553
Azerbaïdjan	979	13	7	7		1 006
Bénin	0	0	0	2		2
Bolivie	0	0	0	54	80	134
Bésil	0	6 292	9 299	9 753		25 344
Burundi	138	0	4	4		146
Cambodge	0	0	0	31		31
Cap-Vert	0	0	4	4		8
République centrafricaine	202	3	4	4		213
Chili	0	149	464	505		1 118
Chine	0	0	263	0		263
Colombie	0	0	205	821		1 026
Comores	265	3	4	4		276
Costa Rica	118	63	52	66		299
Côte d'Ivoire	0	0	20	37		57
Croatie	0	0	0	66		66
Cuba	0	74	117	122		313
République démocratique du Congo	0	8	16	16		40
Djibouti	0	0	1	2		3
Dominique	10	3	2	2		17
République dominicaine	584	0	89	94		767
Équateur	0	0	0	9		9
Guinée équatoriale	0	0	0	4		4
Gabon	0	0	0	30		30
Gambie	94	0	2	2		98
Géorgie	0	0	12	12	1 297	1 321
Guatemala	0	0	82	110		192
Guinée-Bissau	92	3	4	4		103
Guyana	0	0	0	1		1
Honduras	0	0	4	12		16
Iraq	5 028	441	298	331		6 098
Israël	0	0	0	53		53
Japon	0	0	0	39 822		39 822
Jordanie	0	0	18	33		51
Kazakhstan	0	0	0	0	652	652

**Tableau I: Contributions au Programme ordinaire non acquittées au 31 décembre 2005
(en milliers de \$EU)**

État Membre	2002 et années antérieures	2003	2004	2005	Versements par tranches exigibles dans les prochaines années	Total général
Kenya	0	0	0	5		5
Corée, République de	0	0	0	638		638
République kirghize	861	3	4	4		872
Lettonie	749	0	0	0		749
Liban	0	0	0	49		49
Libéria	332	3	4	4		343
Lituanie	0	0	0	0	925	925
Madagascar	0	0	0	2		2
Malawi	0	0	0	3		3
Îles Marshall	0	0	4	4		8
Mexique	0	0	0	779		779
Micronésie	0	0	0	2		2
Moldova	0	0	0	1	875	876
Namibie	0	0	15	17		32
Nauru	4	3	4	4		15
Nicaragua	136	3	4	4		147
Nigéria	0	103	265	277		645
Nioué	0	0	0	4		4
Pakistan	0	0	16	171		187
Palaos	0	0	3	4		7
Panama	0	0	0	8		8
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0	0	10	14		24
Paraguay	0	51	62	65		178
Pérou	0	0	459	483		942
Philippines	316	0	219	260		795
Pologne	0	0	0	492		492
Sao Tomé-et-Principe	262	3	4	4		273
Arabie saoudite, Royaume d'	0	0	0	201		201
Seychelles	133	6	8	8		155
Sierra Leone	138	3	4	4		149
Îles Salomon	29	3	4	4		40
Somalie	338	3	4	4		349
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0	0	0	2		2
Soudan	0	0	13	14		27
Suriname	0	6	8	8		22
Swaziland	0	0	0	5		5
Tadjikistan	146	0	0	2		148
Tunisie	0	0	37	0		37
Turkménistan	407	10	12	12		441

**Tableau I: Contributions au Programme ordinaire non acquittées au 31 décembre 2005
(en milliers de \$EU)**

État Membre	2002 et années antérieures	2003	2004	2005	Versements par tranches exigibles dans les prochaines années	Total général
États-Unis d'Amérique	1 753	0	2	38 668		40 423
Uruguay	0	0	136	326		462
Ouzbékistan	0	0	0	45		45
Venezuela	0	0	0	849		849
Yougoslavie 1990-2000	8 405	0	0	0		8 405
Zambie	0	0	4	5		9
Zimbabwe	0	0	0	19		19
TOTAL	35 940	11 014	16 794	100 225	5 382	169 361

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Annexe I: État au 31 décembre 2005 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2004-05

Pays	Nbre de projets	Budget	Dépenses	Solde
		<i>(milliers de \$EU)</i>	<i>(milliers de \$EU)</i>	<i>(milliers de \$EU)</i>
AFRIQUE				
Algérie	4	554	364	190
Angola	4	545	380	165
Bénin	3	692	349	343
Botswana	5	606	464	142
Burkina Faso	4	596	558	38
Burundi	3	301	164	137
Cameroun	5	970	523	447
Cap-Vert	2	376	129	247
République centrafricaine	2	534	171	363
Tchad	4	1 053	624	429
Comores	2	226	73	153
Congo	1	15	0	15
Congo, République démocratique du	4	656	471	185
Côte d'Ivoire	1	161	145	16
Guinée équatoriale	3	474	273	201
Érythrée	7	841	828	13
Éthiopie	4	861	696	165
Gabon	5	847	548	299
Gambie	4	636	521	115
Ghana	3	575	278	297
Guinée	7	1 115	778	337
Guinée-Bissau	2	394	220	174
Kenya	6	700	437	263
Lesotho	5	671	317	354
Libéria	5	643	299	344
Madagascar	4	595	244	351
Mali	3	484	357	127
Mauritanie	5	725	709	16
Maurice	3	399	253	146
Maroc	7	1 216	998	218
Mozambique	5	799	484	315
Namibie	5	842	478	364
Niger	5	852	561	291
Nigéria	3	760	465	295
Rwanda	4	724	453	271
Sao Tomé-et-Principe	3	365	160	205
Sénégal	4	1 076	689	387
Sierra Leone	2	399	333	66
Afrique du Sud	2	298	0	298
Swaziland	6	631	355	276
Tanzanie, République-Unie de	2	584	371	213

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Annexe I: État au 31 décembre 2005 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2004-05

Pays	Nbre de projets	Budget	Dépenses	Solde
		<i>(milliers de \$EU)</i>	<i>(milliers de \$EU)</i>	<i>(milliers de \$EU)</i>
Togo	2	596	420	176
Tunisie	5	916	711	205
Ouganda	3	415	252	163
Zambie	7	966	697	269
Zimbabwe	5	512	336	176
	180	29 196	18,936	10,260
ASIE				
Bangladesh	2	599	412	187
Bhoutan	4	660	226	434
Cambodge	4	770	528	242
Chine	11	2 920	2,144	776
Inde	3	331	122	209
Indonésie	3	1 201	446	755
Kazakhstan	2	336	233	103
Corée, République populaire démocratique de	5	1 028	548	480
République démocratique populaire lao	2	741	635	106
Malaisie	1	183	81	102
Maldives	3	635	485	150
Mongolie	4	871	607	264
Myanmar	2	659	307	352
Népal	1	288	30	258
Pakistan	8	2 295	1,287	1,008
Philippines	4	1 228	1,042	186
Région Asie-Pacifique	16	4 287	2,757	1,530
Sri Lanka	4	901	555	346
Thaïlande	5	936	829	107
Timor-Leste	3	569	414	155
Viet Nam	5	666	596	70
	92	22 104	14,284	7,820
EUROPE				
Albanie	1	221	66	155
Arménie	4	1 201	1,000	201
Azerbaïdjan	1	520	223	297
Bosnie-Herzégovine	1	387	370	17
Bulgarie	3	450	92	358
Croatie	1	306	0	306
Géorgie	1	166	144	22
Hongrie	3	797	192	605
Kosovo	1	82	82	0
Lettonie	1	268	114	154
Lituanie	19	5 256	2,899	2,357

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Annexe I: État au 31 décembre 2005 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2004-05

Pays	Nbre de projets	Budget	Dépenses	Solde
		<i>(milliers de \$EU)</i>	<i>(milliers de \$EU)</i>	<i>(milliers de \$EU)</i>
L'ex-République yougoslave de Macédoine	2	684	500	184
Malte	1	179	172	7
Moldova, République de	2	163	123	40
Pologne	4	797	123	674
Roumanie	1	51	51	0
Serbie-et-Monténégro	1	230	0	230
Turquie	2	367	265	102
Ukraine	5	648	105	543
	54	12 773	6,521	6,252
Projets mondiaux et interrégionaux	12	4 140	3,590	550
	12	4 140	3,590	550
AMÉRIQUE LATINE				
Antigua-et-Barbuda	2	80	1	79
Argentine	5	814	609	205
Bahamas	2	146	67	79
Barbade	1	309	0	309
Belize	2	256	105	151
Bolivie	3	365	284	81
Brésil	5	1 124	453	671
Chili	3	681	502	179
Colombie	3	497	384	113
Costa Rica	3	879	323	556
Cuba	1	582	195	387
Dominique	3	270	87	183
République dominicaine	6	946	664	282
Équateur	3	272	171	101
El Salvador	5	827	511	316
Grenade	3	758	553	205
Guatemala	6	1 606	863	743
Guyana	3	248	141	107
Haïti	5	827	720	107
Honduras	1	320	137	183
Jamaïque	5	560	253	307
Mexique	2	564	207	357
Nicaragua	4	940	802	138
Panama	5	749	176	573
Paraguay	3	508	269	239
Pérou	6	745	503	242
Saint-Kitts-et-Nevis	1	81	2	79
Sainte-Lucie	2	205	57	148
Saint-Vincent-et-les Grenadines	1	81	2	79

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Annexe I: État au 31 décembre 2005 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2004-05

Pays	Nbre de projets	Budget	Dépenses	Solde
		<i>(milliers de \$EU)</i>	<i>(milliers de \$EU)</i>	<i>(milliers de \$EU)</i>
Suriname	4	455	255	200
Trinité-et-Tobago	3	263	155	108
Uruguay	3	480	225	255
	104	17 438	9,676	7,762
PROCHE-ORIENT				
Afghanistan	1	317	165	152
Djibouti	3	351	197	154
Égypte	3	421	285	136
Iran (République islamique d')	4	878	660	218
Jordanie	1	229	12	217
Koweït	2	382	332	50
Kirghizistan	2	340	99	241
Liban	2	418	21	397
Jamahiriya arabe libyenne	2	223	152	71
Oman	1	365	274	91
Qatar	2	151	116	35
Région des États arabes	9	3 178	960	2,218
Somalie	2	171	172	(1)
Soudan	5	983	916	67
République arabe syrienne	4	1 099	781	318
Tadjikistan	2	661	308	353
Turkménistan	1	14	14	0
Ouzbékistan	4	803	442	361
Yémen	5	647	301	346
	55	11 631	6,207	5,424
PACIFIQUE SUD-OUEST				
Samoa américaines	18	3 735	1,707	2,028
Îles Cook	2	347	188	159
Fidji	2	187	118	69
Kiribati	2	349	132	217
Îles Marshall	2	159	61	98
Micronésie, États fédérés de	1	116	14	102
Nauru	2	137	24	113
Nioué	3	565	362	203
Palaos	2	370	207	163
Papouasie-Nouvelle-Guinée	3	609	236	373
Samoa	3	613	353	260

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Annexe I: État au 31 décembre 2005 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2004-05

Pays	Nbre de projets	Budget <i>(milliers de \$EU)</i>	Dépenses <i>(milliers de \$EU)</i>	Solde <i>(milliers de \$EU)</i>
Îles Salomon	2	381	207	174
Tonga	1	116	36	80
Tuvalu	1	116	10	106
Vanuatu	1	123	53	70
	45	7 923	3 708	4,215
DIVERS			167	
TOTAL	542	105 205	63 089	42,283
Ouverture de crédits pour des projets 2004-05			98 645	
Total des dépenses			63 089	
Solde non engagé reporté conformément à l'Article 4.3 du Règlement financier			35 556	

Annexe II: État au 31 décembre 2005 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2002-03

Pays	Nbre de projets	Dépenses
		<i>(en milliers de \$EU)</i>
AFRIQUE		
Algérie	6	643
Angola	8	981
Bénin	6	687
Botswana	2	104
Burkina Faso	6	1 173
Burundi	4	634
Cameroun	8	2 186
Cap-Vert	4	843
République centrafricaine	5	1 402
Tchad	2	429
Comores	4	515
Congo	5	1 350
Congo, République démocratique du	1	1 520
Côte d'Ivoire	3	615
Guinée équatoriale	3	528
Érythrée	3	539
Éthiopie	7	938
Gabon	7	795
Gambie	6	863
Ghana	6	959
Guinée	6	851
Guinée-Bissau	6	1 373
Kenya	7	1 154
Lesotho	4	784
Libéria	3	470
Madagascar	5	761
Malawi	4	537
Mali	9	1 585
Mauritanie	6	466
Maurice	4	166
Maroc	4	389
Mozambique	6	1 141
Namibie	3	134
Niger	8	1 262
Nigéria	5	1 364
Rwanda	5	1 102
Sénégal	8	721

Annexe II: État au 31 décembre 2005 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2002-03

Pays	Nbre de projets	Dépenses
		<i>(en milliers de \$EU)</i>
Seychelles	2	307
Sierra Leone	3	594
Afrique du Sud	4	537
Swaziland	5	748
Tanzanie, République-Unie de	7	1 216
Togo	3	546
Tunisie	8	770
Ouganda	8	1 867
Zambie	4	740
Zimbabwe	5	496
	238	39 785
ASIE		
Bangladesh	4	887
Bhoutan	1	374
Cambodge	3	820
Chine	5	640
Timor-Leste	2	233
Inde	4	880
Indonésie	3	584
Kazakhstan	2	150
Corée, République populaire démocratique de	5	1 343
République démocratique populaire lao	3	942
Malaisie	1	180
Maldives	4	445
Mongolie	3	369
Myanmar	3	716
Népal	4	1 027
Pakistan	5	596
Philippines	4	723
Région Asie-Pacifique	9	1 425
Sri Lanka	5	1 180
Thaïlande	5	713
Viet Nam	9	1 562
	84	15 789
EUROPE		
Albanie	1	211
Arménie	3	331
Bosnie-Herzégovine	1	38
Bulgarie	2	421

Annexe II: État au 31 décembre 2005 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2002-03

Pays	Nbre de projets	Dépenses <i>(en milliers de \$EU)</i>
Croatie	1	178
Chypre	2	483
République tchèque	2	427
Estonie	1	107
Géorgie	3	769
Hongrie	1	6
Kosovo	2	308
Lettonie	1	177
Lituanie	15	3 660
L'ex-République yougoslave de Macédoine	1	7
Malte	1	168
Moldova, République de	3	499
Roumanie	1	5
Serbie-et-Monténégro	2	366
Slovaquie	1	85
Slovénie	2	310
Turquie	4	311
	50	8 867
Projets mondiaux et interrégionaux	6	2 574
	6	2 574
AMÉRIQUE LATINE		
Antigua-et-Barbuda	3	86
Argentine	6	932
Bolivie	3	466
Brésil	6	1 244
Chili	2	307
Colombie	3	596
Costa Rica	2	52
Cuba	2	407
République dominicaine	2	414
Équateur	3	306
El Salvador	2	32
Grenade	2	385
Guatemala	3	571
Guyana	2	54
Haïti	4	733
Honduras	1	69
Jamaïque	4	479
Mexique	3	797
Nicaragua	4	836
Panama	3	181
Paraguay	2	210
Pérou	4	386
Saint-Vincent-et-les Grenadines	1	67

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Annexe II: État au 31 décembre 2005 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2002-03

Pays	Nbre de projets	Dépenses
		<i>(en milliers de \$EU)</i>
Suriname	2	61
Trinité-et-Tobago	1	163
Uruguay	3	209
Venezuela	2	335
	75	10 378
PROCHE-ORIENT		
Afghanistan	2	764
Djibouti	3	333
Égypte	3	572
Iran (République islamique d')	7	1 047
Jordanie	4	556
Kirghizistan	5	1 093
Liban	4	705
Jamahiriya arabe libyenne	2	109
Oman	2	25
Qatar	1	5
Région des États arabes	7	1 184
Somalie	2	7
Soudan	8	1 144
République arabe syrienne	5	946
Tadjikistan	2	652
Turkménistan	2	280
Ouzbékistan	3	328
Yémen	3	387
	65	10 137
PACIFIQUE SUD-OUEST		
Samoa américaines	14	2 579
Fidji	3	707
Îles Marshall	3	233
Nauru	1	101
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1	267
Samoa	2	395
Tonga	2	226
	26	4 508
TOTAL	544	92 038
Ouverture de crédits pour des projets 2002-03		92 038
Dépenses au titre de l'ouverture de crédits pour des projets 2002-03		92 038
Solde		0

